

**REGLEMENT DU JEU – LANGE
«CONCOURS FREERIDE»**

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La société **SKIS ROSSIGNOL SAS** – 98 rue Louis Barran – 38430 St Jean de Moirans - France organise pour la marque ROSSIGNOL, un jeu-concours intitulé « CONCOURS FREERIDE » du 7 novembre au 17 novembre 2019.

Le jeu consiste en un tirage au sort parmi les participants inscrits conformément au présent règlement.

Le jeu est accessible via le lien suivant <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat, et est ouvert à toute personne physique à l'exclusion du personnel des sociétés du groupe ROSSIGNOL.

Il est précisé que le participant mineur devra justifier d'une autorisation parentale.

Le jeu-concours est soumis à la loi française.

ARTICLE 2 : DUREE

Le jeu sera ouvert aux participants du 7 novembre au 17 novembre 2019, minuit, heure française.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre sur la page du jeu-concours : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>
- Compléter le formulaire de participation ci-dessous :

FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

Adresse mail* :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Sélection pays de résidence* : France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Suède, Norvège, USA, Canada, Japon

Ville de résidence* :

*mentions obligatoires

- J'ai lu et j'accepte le règlement*
- Je souhaite m'abonner à la newsletter LANGE

- Cliquer sur « Je participe »

Chaque participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes, notamment son adresse électronique, nom, prénom et date de naissance et avoir répondu aux trois questions et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours. Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours non cochée, entraîneront automatiquement la mise hors-jeu du participant, la société SKIS ROSSIGNOL se réservant tout contrôle à cet effet. La société SKIS ROSSIGNOL n'est pas responsable des fichiers corrompus, non-ouvrables ou non-transmissibles.

3.2 Tirage au sort

Quatre participants seront tirés au sort parmi tous les inscrits.

Le tirage au sort sera effectué par la société SKIS ROSSIGNOL le 19 novembre 2019 via un logiciel informatique parmi les participants inscrits au jeu.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra suivre les instructions décrites à l'article 3.1 afin de pouvoir participer au jeu et ne pourra participer qu'une seule fois au jeu.

Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul. De plus, les participants feront élection de domicile pendant toute la durée du jeu à l'adresse qu'ils auront au préalable déclarée.

La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société SKIS ROSSIGNOL ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront directement contactés par message électronique par la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au jeu.

A défaut :

- d'une acceptation expresse de son gain au plus tard quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique ;
- et de la communication à la société SKIS ROSSIGNOL, dans ce même délai de quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique, des éléments indispensables à

l'envoi du gain (adresse postale et numéro de téléphone) et de la réponse aux questions posées dans le courrier électronique (notamment concernant la taille des produits gagnés) ; le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au lot.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

4 gagnants gagneront un lot Lange composé de =

Le premier participant tiré au sort se verra attribuer les lots suivants :

- Une paire de chaussure Lange (value: XT FREE 130 749,95 ou XT FREE 110 w 549,99€, Prix public conseillé)
- Un manteau de pluie : 100 € Prix public conseillé
- T shirt : 20€ Prix public conseillé
- Sac Lange : 69,9€ Prix public conseillé
- Bonnet : 30€ Prix public conseillé
- Sweat : 30€ Prix public conseillé
- Casquette : 25€ Prix public conseillé

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. Les organisateurs n'accepteront aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des prix. En cas d'indisponibilité, un prix de valeur égale ou plus grande sera attribué.

Les organisateurs auront la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, la dotation du présent jeu, et cela sans qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé à condition de proposer au gagnant une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

Le gagnant ne pourra demander ni l'échange, ni le remplacement de son lot, ni aucune contrepartie en espèce pour quelque motif que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) ci-avant désigné(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La responsabilité de la société SKIS ROSSIGNOL ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si la société SKIS ROSSIGNOL se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le jeu.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots seront adressés par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du jeu. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. La société SKIS ROSSIGNOL se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations au fraudeur et d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS GENERALES

SKIS ROSSIGNOL rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site du jeu-concours. Notamment la responsabilité de la société SKIS ROSSIGNOL ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La société SKIS ROSSIGNOL ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu-concours ou participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la société SKIS ROSSIGNOL, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., à condition que le participant l'ait accepté expressément.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement, de portabilité au regard des données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer en contactant la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse suivante.

SKIS ROSSIGNOL – Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE

Les participants peuvent retirer à tout moment leur consentement pour le traitement de leurs données en contactant la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse ci-dessus ou par email via la rubrique « Nous contacter » sur le site internet de la société SKIS ROSSIGNOL.

Les données personnelles sont conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En aucun cas la société SKIS ROSSIGNOL ne transfèrera pas les données des participants à des tiers sans leur consentement.

Certaines données sont obligatoires (précisées par un * dans les formulaires), et les participants sont informés qu'en leur absence, la société SKIS ROSSIGNOL ne sera pas en mesure de traiter leur demande.

OFFICIAL CONTEST RULES - LANGE
« FREERIDE CONTEST »

CLAUSE 1: PRESENTATION

SKIS ROSSIGNOL SAS, located at 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans, France (hereinafter "ROSSIGNOL"), is organizing a contest « **FREERIDE CONTEST** » from November, 7th 2019 to November, 17th 2019.

The contest consists of a drawing among participants who have registered according to these rules.

The contest is accessible via this link : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>

No purchase is required to enter the contest, which is open to all adult participants, except employees of Rossignol Group companies.

The contest is governed by French law.

CLAUSE 2: DURATION

The contest will be open to participants from form November, 7th 2019 to November, 17th 2019 french time.

CLAUSE 3: OPERATION OF THE CONTEST

The participant must then:

- 1) Go on the contest website : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>
- 2) Complete all the following form :

FORM :

E-mail* :

First Name*:

Last Name*:

Birth Date*:

Select your country*: France, Italy, Switzerland, Germany, Austria, Sweden, Norway, USA, Canada, Japan

City*:

*Mandatory information

I accept the rules*

I accept to receive the newsletter of Lange

3) Click on 'enter'

Each participant will have to provide complete information in the form such as email address, first name, last name, and birthdate, country of residency, city and mark as accepted for the rules of the contest. All information incorrect, misspelled, not able to be read or incomplete, if the rules box is not checked will automatically erase the application for the contest and will close any chance of winning for this participant. SKI ROSSIGNOL is not responsible for any corrupted files, not able to open or non-transmissible files.

CLAUSE 4: RANDOM DRAW

4 participants will be randomly drawn among all inscriptions.

The draw will be done by SKI ROSSIGNOL SAS on November 19th, 2019 using a computer software among all participants taking part in the contest.

CLAUSE 5: TERMS OF PARTICIPATION IN THE CONTEST

All participants must follow the instructions in Clause 3 to participate in the contest and may only enter once.

An entry form that is incomplete, does not comply with these rules or contains illegible names and email addresses will be considered invalid. Furthermore, participants' address for service throughout the entire contest period shall be the address they previously declared.

ROSSIGNOL reserves the right to modify, postpone or cancel all or part of this contest if it appears that there has been fraud of any kind, especially electronic fraud, in the course of participation in the contest or the selection of winners. In such a case, ROSSIGNOL reserves the right to not award prizes to those responsible for such fraud and/or to take legal action before the competent courts against anyone who has perpetrated the fraud. Nonetheless, ROSSIGNOL may not be held liable in any way towards contest participants because of any such fraud that may be committed.

CLAUSE 7: PUBLICATION OF RESULTS

4 participations

Rossignol will contact winners directly via email at the valid address indicated at the time of registration.

Upon receiving this email, the winner agrees to notify Rossignol of his or her acceptance of the prizes and his or her mailing address, postal address, phone number, indication of the size of the products within 15 days. The winner's failure to reply will be considered refusal of the prize.

CLAUSE 8: PRIZES

4 winners will win the following prize:

A Lange pack

- A pair of Lange boots (value: XT FREE 130 \$749,95 ou XT FREE 110 W \$649,95, Public prize)
- A rain coat : \$146 Public prize
- T shirt : \$30 Public prize
- Lange bag : \$139,95 Public prize

- Beanie : \$44 Public prize
- Sweatshirt : \$44 Public prize
- Cap : \$36 Public prize

The winner will be responsible for all applicable duties and taxes. ROSSIGNOL will not accept any exchange, transfer or cash award in lieu of prizes. In the event of unavailability, a prize of equivalent or higher value will be awarded.

ROSSIGNOL reserves the right to make changes to the prizes awarded for this contest without the need to provide any justification for this, and no claims may be made against it as long as it offers winners another prize of equal or greater value.

Winners may not ask for their prize to be exchanged or replaced or ask for any consideration in cash for any reason whatsoever.

The value indicated for the prize(s) described above corresponds to the manufacturer's suggested retail price, all taxes included, currently in effect or estimated, on the date that these rules were written; it is provided for information purposes only, and may vary.

ROSSIGNOL may not be held liable in the event that changes to the way the contest is run are made due to force majeure events or exceptional circumstances, even if ROSSIGNOL is obliged to halt, postpone, or simply cancel the contest.

CLAUSE 9: AWARD OF PRIZES

The price will be sent by post or any other transport company to the home address of the winner no later than ninety (90) days after the end of the contest. ROSSIGNOL can't be liable for the misdirection of the price by post or any other transport company.

CLAUSE 10: ACCEPTANCE OF THE CONTEST RULES

The simple fact of participating in this contest implies the participant's complete acceptance of these rules.

ROSSIGNOL reserves the right to cut short, prolong, modify or cancel the contest, if circumstances so require. ROSSIGNOL may not be held liable in such an event. The same shall apply in the event of fraud of any kind whatsoever, especially electronic tampering with the processes for entering the contest or determining the winners. In such a case, ROSSIGNOL reserves the right not to award the prizes to any perpetrator of said fraud and to exclude any participant who is suspected of having committed any fraud, without notice. ROSSIGNOL reserves the right to temporarily or permanently block any person, in whole or in part, from participating in this contest, if they make changes to the way the contest is carried out, or if they influence or attempt to influence the administration, security, fairness, integrity, or proper operation of the contest, without prejudice to its right to pursue legal action against any such person.

CLAUSE 11: GENERAL INFORMATION

SKIS ROSSIGNOL reminds participants of the nature and limitations of the Internet and declines all responsibility for the consequences of accessing the Internet via the contest website. Skis Rossignol

will be under no liability in respect of difficulties in downloading, uploading or email delivery, in any circumstances. More specifically, SKIS ROSSIGNOL will not be liable for any damage or loss whatsoever caused to entrants, their computer equipment and their stored data, as well as any consequences affecting their personal or professional activity. In addition, SKIS ROSSIGNOL may not be held liable in the event that one or more participants are unable to connect to the contest website or participate in the contest due to any technical failure or any problem related, in particular, to network congestion.

CLAUSE 12: DATA PROTECTION

Any personal information collected from participants during the course of participating in the contest will be digitally processed by ROSSIGNOL, which may use it for advertising purposes, especially for sending newsletters and product information, etc., which participants expressly accept. Under no circumstances will any of this information be shared with Facebook.

Nevertheless, in accordance with Article 27 of the law dated January 6, 1978, and to the General Rules on Data Protection 2016/679 of April 27th, 2016, on computers and freedom, participants have the right to access, correct and remove information that personally identifies them, and this right may be exercised by writing to the addresses below, or by sending an email directly, by clicking on the link to unsubscribe from the Newsletter at the bottom of the page where it is found.

SKIS ROSSIGNOL - Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – France

Participants can withdrawal at any time their consent for data treatment by reaching out at ROSSIGNOL SAS at the above address or by email in the 'contact' space on the SKIS ROSSIGNOL website.

Personal data are retained for a maximum time of 10 years.

In no circumstances, ROSSIGNOL SKIS SAS will transfer personal data to any other organizations without consent.

Some data are mandatory (the ones notified by a * in the form) and without these information, SKI ROSSIGNOL will not be able to complete the request.

OFFICIAL CONTEST RULES - LANGE
« FREERIDE CONTEST »

CLAUSE 1: PRESENTATION

SKIS ROSSIGNOL SAS, located at 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans, France (hereinafter "ROSSIGNOL"), is organizing a contest « **FREERIDE CONTEST** » from November, 7th 2019 to November, 17th 2019.

The contest consists of a drawing among participants who have registered according to these rules.

The contest is accessible via this link : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>

No purchase is required to enter the contest, which is open to all adult participants, except employees of Rossignol Group companies.

The contest is governed by French law.

CLAUSE 2: DURATION

The contest will be open to participants from form November, 7th 2019 to November, 17th 2019 french time.

CLAUSE 3: OPERATION OF THE CONTEST

The participant must then:

- 1) Go on the contest website : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>
- 2) Complete all the following form :

FORM :

E-mail* :

First Name*:

Last Name*:

Birth Date*:

Select your country*: France, Italy, Switzerland, Germany, Austria, Sweden, Norway, USA, Canada, Japan

City*:

*Mandatory information

I accept the rules*

I accept to receive the newsletter of Lange

3) Click on 'enter'

Each participant will have to provide complete information in the form such as email address, first name, last name, and birthdate, country of residency, city and mark as accepted for the rules of the contest. All information incorrect, misspelled, not able to be read or incomplete, if the rules box is not checked will automatically erase the application for the contest and will close any chance of winning for this participant. SKI ROSSIGNOL is not responsible for any corrupted files, not able to open or non-transmissible files.

CLAUSE 4: RANDOM DRAW

4 participants will be randomly drawn among all inscriptions.

The draw will be done by SKI ROSSIGNOL SAS on November 19th, 2019 using a computer software among all participants taking part in the contest.

CLAUSE 5: TERMS OF PARTICIPATION IN THE CONTEST

All participants must follow the instructions in Clause 3 to participate in the contest and may only enter once.

An entry form that is incomplete, does not comply with these rules or contains illegible names and email addresses will be considered invalid. Furthermore, participants' address for service throughout the entire contest period shall be the address they previously declared.

ROSSIGNOL reserves the right to modify, postpone or cancel all or part of this contest if it appears that there has been fraud of any kind, especially electronic fraud, in the course of participation in the contest or the selection of winners. In such a case, ROSSIGNOL reserves the right to not award prizes to those responsible for such fraud and/or to take legal action before the competent courts against anyone who has perpetrated the fraud. Nonetheless, ROSSIGNOL may not be held liable in any way towards contest participants because of any such fraud that may be committed.

CLAUSE 7: PUBLICATION OF RESULTS

4 participations

Rosignol will contact winners directly via email at the valid address indicated at the time of registration.

Upon receiving this email, the winner agrees to notify Rosignol of his or her acceptance of the prizes and his or her mailing address, postal address, phone number, indication of the size of the products within 15 days. The winner's failure to reply will be considered refusal of the prize.

CLAUSE 8: PRIZES

4 winners will win the following prize:

A Lange pack

- A pair of Lange boots (value: XT FREE 130 749,95 or XT FREE 110 w 549,99€, Public prize)
- A rain coat : 100 € Public prize
- T shirt : 20€ Public prize

- Lange bag : 69,9€ Public prize
- Beanie : 30€ Public prize
- Sweatshirt : 30€ Public prize
- Cap : 25€ Public prize

The winner will be responsible for all applicable duties and taxes. ROSSIGNOL will not accept any exchange, transfer or cash award in lieu of prizes. In the event of unavailability, a prize of equivalent or higher value will be awarded.

ROSSIGNOL reserves the right to make changes to the prizes awarded for this contest without the need to provide any justification for this, and no claims may be made against it as long as it offers winners another prize of equal or greater value.

Winners may not ask for their prize to be exchanged or replaced or ask for any consideration in cash for any reason whatsoever.

The value indicated for the prize(s) described above corresponds to the manufacturer's suggested retail price, all taxes included, currently in effect or estimated, on the date that these rules were written; it is provided for information purposes only, and may vary.

ROSSIGNOL may not be held liable in the event that changes to the way the contest is run are made due to force majeure events or exceptional circumstances, even if ROSSIGNOL is obliged to halt, postpone, or simply cancel the contest.

CLAUSE 9: AWARD OF PRIZES

The price will be sent by post or any other transport company to the home address of the winner no later than ninety (90) days after the end of the contest. ROSSIGNOL can't be liable for the misdirection of the price by post or any other transport company.

CLAUSE 10: ACCEPTANCE OF THE CONTEST RULES

The simple fact of participating in this contest implies the participant's complete acceptance of these rules.

ROSSIGNOL reserves the right to cut short, prolong, modify or cancel the contest, if circumstances so require. ROSSIGNOL may not be held liable in such an event. The same shall apply in the event of fraud of any kind whatsoever, especially electronic tampering with the processes for entering the contest or determining the winners. In such a case, ROSSIGNOL reserves the right not to award the prizes to any perpetrator of said fraud and to exclude any participant who is suspected of having committed any fraud, without notice. ROSSIGNOL reserves the right to temporarily or permanently block any person, in whole or in part, from participating in this contest, if they make changes to the way the contest is carried out, or if they influence or attempt to influence the administration, security, fairness, integrity, or proper operation of the contest, without prejudice to its right to pursue legal action against any such person.

CLAUSE 11: GENERAL INFORMATION

SKIS ROSSIGNOL reminds participants of the nature and limitations of the Internet and declines all responsibility for the consequences of accessing the Internet via the contest website. Skis Rossignol will be under no liability in respect of difficulties in downloading, uploading or email delivery, in any circumstances. More specifically, SKIS ROSSIGNOL will not be liable for any damage or loss whatsoever caused to entrants, their computer equipment and their stored data, as well as any consequences affecting their personal or professional activity. In addition, SKIS ROSSIGNOL may not be held liable in the event that one or more participants are unable to connect to the contest website or participate in the contest due to any technical failure or any problem related, in particular, to network congestion.

CLAUSE 12: DATA PROTECTION

Any personal information collected from participants during the course of participating in the contest will be digitally processed by ROSSIGNOL, which may use it for advertising purposes, especially for sending newsletters and product information, etc., which participants expressly accept. Under no circumstances will any of this information be shared with Facebook.

Nevertheless, in accordance with Article 27 of the law dated January 6, 1978, and to the General Rules on Data Protection 2016/679 of April 27th, 2016, on computers and freedom, participants have the right to access, correct and remove information that personally identifies them, and this right may be exercised by writing to the addresses below, or by sending an email directly, by clicking on the link to unsubscribe from the Newsletter at the bottom of the page where it is found.

SKIS ROSSIGNOL - Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – France

Participants can withdrawal at any time their consent for data treatment by reaching out at ROSSIGNOL SAS at the above address or by email in the 'contact' space on the SKIS ROSSIGNOL website.

Personal data are retained for a maximum time of 10 years.

In no circumstances, ROSSIGNOL SKIS SAS will transfer personal data to any other organizations without consent.

Some data are mandatory (the ones notified by a * in the form) and without these information, SKI ROSSIGNOL will not be able to complete the request.

**REGLEMENT DU JEU – LANGE
«CONCOURS FREERIDE»**

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La société **SKIS ROSSIGNOL SAS** – 98 rue Louis Barran – 38430 St Jean de Moirans - France organise pour la marque ROSSIGNOL, un jeu-concours intitulé « CONCOURS FREERIDE » du 7 novembre au 17 novembre 2019.

Le jeu consiste en un tirage au sort parmi les participants inscrits conformément au présent règlement.

Le jeu est accessible via le lien suivant <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat, et est ouvert à toute personne physique à l'exclusion du personnel des sociétés du groupe ROSSIGNOL.

Il est précisé que le participant mineur devra justifier d'une autorisation parentale.

Le jeu-concours est soumis à la loi française.

ARTICLE 2 : DUREE

Le jeu sera ouvert aux participants du 7 novembre au 17 novembre 2019, minuit, heure française.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre sur la page du jeu-concours : <https://cloud.news.rossignol.com/lange-freeride-contest>
- Compléter le formulaire de participation ci-dessous :

FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

Adresse mail* :

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Sélection pays de résidence* : France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Suède, Norvège, USA, Canada, Japon

Ville de résidence* :

*mentions obligatoires

- J'ai lu et j'accepte le règlement*
- Je souhaite m'abonner à la newsletter LANGE

- Cliquer sur « Je participe »

Chaque participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes, notamment son adresse électronique, nom, prénom et date de naissance et avoir répondu aux trois questions et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours. Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours non cochée, entraîneront automatiquement la mise hors-jeu du participant, la société SKIS ROSSIGNOL se réservant tout contrôle à cet effet. La société SKIS ROSSIGNOL n'est pas responsable des fichiers corrompus, non-ouvrables ou non-transmissibles.

3.2 Tirage au sort

Quatre participants seront tirés au sort parmi tous les inscrits.

Le tirage au sort sera effectué par la société SKIS ROSSIGNOL le 19 novembre 2019 via un logiciel informatique parmi les participants inscrits au jeu.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra suivre les instructions décrites à l'article 3.1 afin de pouvoir participer au jeu et ne pourra participer qu'une seule fois au jeu.

Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul. De plus, les participants feront élection de domicile pendant toute la durée du jeu à l'adresse qu'ils auront au préalable déclarée.

La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La société SKIS ROSSIGNOL ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront directement contactés par message électronique par la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au jeu.

A défaut :

- d'une acceptation expresse de son gain au plus tard quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique ;
- et de la communication à la société SKIS ROSSIGNOL, dans ce même délai de quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique, des éléments indispensables à

l'envoi du gain (adresse postale et numéro de téléphone) et de la réponse aux questions posées dans le courrier électronique (notamment concernant la taille des produits gagnés) ; le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au lot.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

4 gagnants gagneront un lot Lange composé de =

Le premier participant tiré au sort se verra attribuer les lots suivants :

- Une paire de chaussure Lange (valeur: XT FREE 130 \$749,95 ou XT FREE 110 W \$649,95, Prix public conseillé)
- Un manteau de pluie : \$146 Prix public conseillé
- T shirt : \$30 Prix public conseillé
- Sac Lange : \$139,95 Prix public conseillé
- Bonnet : \$44 Prix public conseillé
- Sweat : \$44 Prix public conseillé
- Casquette : \$36 Prix public conseillé

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. Les organisateurs n'accepteront aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des prix. En cas d'indisponibilité, un prix de valeur égale ou plus grande sera attribué.

Les organisateurs auront la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, la dotation du présent jeu, et cela sans qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé à condition de proposer au gagnant une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

Le gagnant ne pourra demander ni l'échange, ni le remplacement de son lot, ni aucune contrepartie en espèce pour quelque motif que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) ci-avant désigné(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La responsabilité de la société SKIS ROSSIGNOL ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si la société SKIS ROSSIGNOL se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le jeu.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots seront adressés par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du jeu. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. La société SKIS ROSSIGNOL se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations au fraudeur et d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. La société SKIS ROSSIGNOL se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS GENERALES

SKIS ROSSIGNOL rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site du jeu-concours. Notamment la responsabilité de la société SKIS ROSSIGNOL ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La société SKIS ROSSIGNOL ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu-concours ou participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la société SKIS ROSSIGNOL, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., à condition que le participant l'ait accepté expressément.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement, de portabilité au regard des données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer en contactant la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse suivante.

SKIS ROSSIGNOL – Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE

Les participants peuvent retirer à tout moment leur consentement pour le traitement de leurs données en contactant la société SKIS ROSSIGNOL à l'adresse ci-dessus ou par email via la rubrique « Nous contacter » sur le site internet de la société SKIS ROSSIGNOL.

Les données personnelles sont conservées pour une durée maximum de 10 ans.

En aucun cas la société SKIS ROSSIGNOL ne transfèrera pas les données des participants à des tiers sans leur consentement.

Certaines données sont obligatoires (précisées par un * dans les formulaires), et les participants sont informés qu'en leur absence, la société SKIS ROSSIGNOL ne sera pas en mesure de traiter leur demande.